

SAS Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne Comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Rapport financier présenté à l'assemblée générale des sociétaires, tenue le 22 juin 2023.

Sur base de la liasse fiscale produite par le cabinet comptable ALGORA, nous résumons l'exercice 2022:

Le **total bilan** s'établit, après amortissements, à 290.003 € (278.110 € fin 2021, en progression d'environ 12.000 €).

Actifs

Fin 2022, l'investissement du Vinipôle de Davayé est opérationnel et en production depuis 10 mois. Rappel : cet investissement, fut financé par nos liquidités de 2021.

N'ayant pas engagé d'investissement nouveau durant l'exercice 2022, nos immobilisations sont restées stables à environ 112.000 € à fin 2022.

Le Passif s'est principalement accru par :

- souscription additionnelle de capital dont 1.500 € pour une entreprise et 7.400 € pour 5 personnes physiques
- le résultat positif de 4.189 €.

Les dettes sont quasi inchangées à 117.299 €, représentées en presque totalité par les ACCA (*apports en comptes courants d'associés – autrement dit prêts de trésorerie par des sociétaires*).

Fin 2022 la trésorerie reste très abondante à presque 160.000 € (en progression d'environ 11.000 € : souscriptions de parts et résultat).

Le résultat comptable après impôts de l'exercice 2022 est de 4.179 € (contre - 798 € en 2021). Après imputation des reports à nouveau (RAN) négatifs antérieurs, le **résultat fiscal** 2022 est de 1.897 €.

Ainsi nous avons apuré les déficits précédents, déficits liés principalement aux amortissements et à la faible rentabilité des 4 premières installations (lot 2018).

Les produits s'élèvent au total à 17.119 € :

- 13.117 € pour l'électricité, en augmentation par rapport à 2021 : mise en service du Vinipôle, le 23 février 2022, (en 2021 les ventes d'électricité étaient de 7.178 €)
- 4.000 € au titre d'une prestation de service [étude de potentiel solaire pour la Communauté de Communes du Clunisois – CCC].

Le principal poste produits demeure la vente de notre production d'électricité. La prestation de service n'est pas notre activité principale, mais nous n'avons pas hésité à répondre à la demande de la CCC. Un complément de cette prestation sera affecté en 2023. Notez aussi le versement comptable de la quote-part amortie d'une subvention de fonctionnement (500 € pour l'exercice).

Les charges à 12.570 € sont en hausse (~ 60%).

Revue de détails des charges :

- adaptation des amortissements : du fait de l'investissement à Davayé, ils passent à 6.612 € (4.170 € en 2021).
- des opérations de maintenance significatives
- nettoyage suite au coup de sirocco de mars 2022.
- accompagnement de formation de certains administrateurs,
- un nouveau loyer (Davayé)
- hausse de l'assurance
- reprise d'une mensualité d'honoraire du comptable oubliée en 2021
- fin du décompte précis du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) durant l'arrêté des comptes, sur le conseil du comptable

Nous pouvons espérer que plusieurs de ces charges resteront exceptionnelles : nettoyage, formation quand d'autres ne sont que des jeux d'écritures : oubli de facturation du comptable et TURPE.

La production électrique fut nettement meilleure qu'en 2021 et meilleure que les prévisions de notre modèle économique.

Pas d'incident notoire : malgré le coup de sirocco, nous n'avons quasiment pas perdu de production. L'influence du nettoyage sur la production est finement scrutée, avec les moyens disponibles.

Le résultat d'exploitation est de 4.548 € (- 725 € en 2021). En nette hausse par rapport à 2021, principalement grâce à la prestation de service facturée à la CCC. Mais aussi résultat d'une meilleure rentabilité à travers une meilleure productivité (soleil plus généreux).

Les charges financières sont similaires d'un exercice à l'autre (environ 580 €), essentiellement les intérêts des ACCA.

Il est proposé aux sociétaires :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022
- de donner quitus de la gestion financière
- de ne pas distribuer de dividende (vu le coût de gestion que cela représenterait sur le dividende payable (net de charges))
- de verser 80 € à la réserve légale ;
- de verser 4.099 € au compte de report à nouveau qui passera de -2 567 €, au 31 décembre 2021, à 1.532 €.

Résumé financier / économique pour 2022 :

- Au lot 2018 est venu s'ajouter le lot 2022 (Davayé). Doublement de la puissance installée.
- La production en kWh est en nette hausse, quasi doublée (et meilleure de 16 % que le prévisionnel).
- L'augmentation des revenus n'est pas proportionnelle à l'augmentation de volume kWh, car le tarif de vente est moindre sur la centrale de 36 kWc (10,89 cts €/kWh) que sur les petites installations de 9 kWc (17,9 cts €/kWh).
- La hausse du résultat d'exploitation et comptable provient de l'augmentation du volume d'électricité et de la prestation payée par la CCC.
- Nous avons apuré le passif. Le Report à Nouveau est devenu positif.

Quelques événements sur le début de 2023

- Début 2023 les tarifs de rachat des contrats de Vente en Totalité ont augmenté d'environ 20 %. Cela compense en partie les augmentations des coûts d'installation.
- Quelques chutes de neige et une forte pluviométrie printanière ont fait baisser la production.
- Techniquement nos centrales se comportent bien.
- Sur les 5 premiers mois de 2023, la production des 5 centrales excède à peine les prévisions.
- Nous sommes en phase de finalisation de la négociation pour l'installation de la centrale du quai de la gare à Cluny.
 - Nous avons déjà accepté l'offre de raccordement d'Enedis (engagement total d'environ 14 k€ ; acompte versé : 5,8 k€)
 - Nous sommes en négociation avec la NEF pour un prêt couvrant partiellement l'investissement du Quai de la Gare à Cluny